



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mars 2021

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurora PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER.

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h42

Secrétaire : Maël DIONG

### AMÉNAGEMENT

#### DL.21.022 - Jardins du bourg- Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Année 2020

***Christian DUMAS expose :***

Le projet de la zone d'aménagement concerté du secteur ouest du bourg d'Ingré, dénommé « Jardins du bourg », d'une surface de 35 hectares environ, prévoit la création d'environ 60000 m<sup>2</sup> de Surface de plancher à vocation principale de logements, d'équipements publics et privés, de commerces et d'activités.

La SEMDO est l'aménageur de cette opération.

En application de l'article 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SEMDO est tenue d'adresser annuellement à la ville un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'opération qui lui est confiée.

Le Conseil Municipal est donc informé de l'état d'avancement global de la ZAC :

- La tranche 1 est terminée, à l'exception du lot A2 (10 logements en locatif intermédiaire – Valloire Habitat)
- La tranche 2 est terminée en ce qui concerne les espaces publics à l'exception de la partie Ouest de la rue des Savonniers, Le dernier chantier en cours sur le lot B6 sera livré courant 2021.
- La moitié sud de la tranche 3 de la ZAC est terminée à l'exception du lot C6 (opération programmée de 32 logements locatifs sociaux des Résidences de l'Orléanais). La moitié nord est entièrement viabilisée mais les chantiers de maisons individuelles vont encore durer 2 ans au plus.
- La viabilisation de la quatrième tranche (au sud de la rue de Selliers) est prévue courant 2021.
- Enfin le Parc Central Stéphane Hessel a été couvert au public mi 2017 et doit être à terme transféré, en entretien, au plus tôt fin 2021.

Vu l'article L 300-5 du code de l'urbanisme,

Vu l'approbation de la convention publique d'aménagement en Conseil municipal le 27 septembre 2004,

Vu l'approbation du dossier de création de la ZAC en Conseil municipal le 27 septembre 2004,

Vu l'enquête publique de modification du POS valant PLU qui s'est tenue du 1er au 30 septembre 2005,

Vu les enquêtes publiques conjointes (Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire) qui se sont tenues du 21 novembre au 30 décembre 2005,

Vu l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC en Conseil municipal le 29 mai 2006,

Vu l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 28 juillet 2006,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2011 portant prorogation de la validité de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2006 relative aux travaux de réalisation de la ZAC ouest du bourg d'Ingré,

Vu l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal en date du 28 septembre 2010 modifiant le projet et le bilan de l'opération afin de prendre en compte la volonté de la municipalité d'apporter une démarche plus environnementale au projet,

Vu l'avenant n°2 portant clôture de la convention publique d'aménagement approuvé par le Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013,

Vu le traité de concession approuvé par le Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013,

Vu le CRAC (Compte rendu annuel à la collectivité) transmis par la SEMDO, reçu en mairie le 28 janvier 2021,

En application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme et après présentation en commission « Aménagement – Travaux – Mobilité – Sécurité et Transition Écologique » du 16 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité concernant l'opération de la ZAC des Jardins du Bourg pour l'année 2020,

Il est précisé que la reprise en entretien par la commune du parc Stéphane Hessel sera décidée en fonction de l'état et l'entretien du parc en fin d'année et également de son entretien pendant la période estivale

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **02 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 AVR. 2021**

Publication le : **02 AVR. 2021**

Notification le : **02 AVR. 2021**



Le Maire

Christian DUMAS

**Acte à classer****DL-21-022**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-04-02T09-06-18.00 ( MI229308011 )

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210330-DL-21-022-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Jardins du bourg - compte rendu annuel à la collectivité  
(CRAC) - année 2020

Date de décision : 30/03/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme

Acte : DL.21.022 - ADT- jardins du bourg-  
compte rendu annuel à la collectivité -  
CRAC - année 2020.PDF      Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/04/21 à 09:06

Date 02/04/21 à 09:06

Date 02/04/21 à 09:11

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie